

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Septembre 2016**

**OBJET :** Parrainage de proximité - Subvention allouée à l'Union départementale des associations familiales des Bouches-du-Rhône (UDAF 13) - exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, à l'Union départementale des associations familiales des Bouches-du-Rhône (UDAF 13) une subvention de 16 000 € pour le fonctionnement du dispositif « parrainage de proximité » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de subvention de fonctionnement correspondante suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 51, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**

